



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stratégie de dépistage

Question au Gouvernement n° 2985

Texte de la question

STRATÉGIE DE DÉPISTAGE

M. le président. La parole est à M. Jean-Charles Laronneur.

M. Jean-Charles Laronneur. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, vous avez annoncé le lancement d'un Sécur de la santé, lequel débutera le 25 mai prochain afin de présenter un plan pour l'hôpital dès l'été. La majorité tient à saluer cette initiative, qui s'inscrit dans son projet initial de redonner à l'hôpital et aux soignants toute la place qu'ils méritent.

Cependant, bien que nous commençons à tirer des bilans de la crise, celle-ci n'est pas encore terminée, et le déconfinement est un défi majeur dans le cadre de la gestion de la pandémie. L'un des instruments de sa réussite réside dans le dépistage à travers la réalisation de tests. Deux types de tests existent actuellement : l'un, virologique, vise à déterminer si le patient est contaminé par le virus – c'est le test par PCR, la réaction de polymérisation en chaîne ; l'autre, sérologique, permet de préciser si le patient a été en contact avec le virus et s'il a développé une réponse immunitaire.

Monsieur le ministre, alors que la France est sortie du confinement depuis une semaine, pouvez-vous nous apporter des précisions concernant la politique de dépistage menée par les services de santé ? Combien de tests virologiques sont effectués par jour ? Quelles sont les projections pour les semaines à venir ? De plus, des doutes persistent sur la fiabilité des tests sérologiques et sur leur pertinence dans le cadre de la stratégie de déconfinement : qu'en est-il aujourd'hui et seront-ils développés pour servir d'outil complémentaire dans la lutte contre la covid-19 ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Monsieur le député Laronneur, vos questions sont doubles puisqu'elles portent sur les deux tests : le test par PCR, qui permet de détecter la présence du virus, et le test sérologique qui permet de mesurer l'immunité de la personne à travers la présence d'anticorps.

Grâce à la loi que vous avez votée, et qui nous a dotés d'outils numériques que nous avons progressivement mis en place ces derniers jours, nous avons augmenté massivement nos capacités de tests afin d'être en mesure de réaliser sans délai un test PCR pour toute personne symptomatique ainsi que pour les cas contact.

Un chiffre est éclairant pour comprendre notre politique de dépistage : celui de 2 % ; car 2 %, c'est le pourcentage de tests positifs réalisés par PCR. Il signifie que le résultat est négatif pour 98 % des personnes chez qui l'on réalise un test diagnostique. Au stade épidémique, le taux était supérieur à 20 %. Cette évolution montre à la fois que les mailles du filet se sont resserrées et que les indications de test ont été élargies. De plus, et c'est tant mieux, le nombre de malades en circulation diagnostiqués chaque jour permet d'amplifier notre politique de tests PCR.

Avant de vous rejoindre, je me suis entretenu avec les représentants des laboratoires pour leur proposer d'augmenter les dépistages systématiques dans certains milieux, comme les milieux confinés et l'hébergement collectif, voire d'installer des drives là où cela serait nécessaire, y compris pour des tests sans prescription. Nous travaillons avec eux car nos capacités en matière de tests sont plus importantes que le nombre de tests réalisés.

Enfin, sur la sérologie, la Haute Autorité de santé m'a transmis hier une recommandation qui permet d'envisager de proposer à tous les soignants du pays, qu'ils exercent à l'hôpital, en EHPAD, dans les structures médico-sociales et même en médecine de ville, de bénéficier sur prescription d'un diagnostic sérologique à compter du début de la semaine prochaine. Nous étendrons ces indications à tout le personnel qui travaille dans le domaine de l'hébergement d'urgence et dans les lieux les plus collectifs.

Nous sommes en train d'avancer ; c'est une bonne nouvelle que vient de nous transmettre la Haute Autorité de santé en nous donnant une arme diagnostique supplémentaire que nous utiliserons sans délai.

(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Laronneur](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2985

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [20 mai 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 mai 2020](#)